



LIBIN

ENTRE CIEL ET TERRE

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Vu l'ordonnance de police de la commune de Daverdisse du 24 janvier 2024 interdisant la circulation à la rue des Barbouillons à Daverdisse du 5 février au 9 février 2024 suite à l'exploitation forestière d'un lot en bordure de voirie ;

Considérant que la rue des Barbouillons à Daverdisse relie Séchery à Daverdisse ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

ARRETE :

Article 1 : La fermeture de la route Séchery - Daverdisse du 5 février au 9 février 2024.

Article 2 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le service travaux, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 5 : La signalisation et la déviation qui ne sont plus justifiées devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 6 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,

E.DUYCK



La Bourgmestre,

A. LAFFUT

**Commune de
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be